



JURY D'APPEL

Appel 2011-01



PARTENAIRE
OFFICIEL

Règle impliquée : 70.1

Epreuve : **Interligue Optimist Saint-Suliac**
Dates : **18 et 19 mars 2011**
Club organisateur : **CN Rennes**
Classe : **Optimist**
Grade de l'épreuve : **4**
Président du Jury : **Patrick BREHIER**

RECEVABILITE DE L'APPEL

Par lettre reçue par mail à la FFVoile le 29 mars 2011, **Monsieur Philippe LAVENANT** fait appel de la décision du Jury prise le 20 mars 2011, décision de rejeter la réclamation qu'il a déposée au nom de son fils **Franck LAVENANT (FRA 1986)**.

Cette réclamation contestait la liste d'inscrits à l'épreuve, Interligue Optimist, avec participation conditionnée à l'obtention préalable d'un minimum de points POP, et en particulier des dérogations refusées à certains coureurs et accordées à d'autres par Promotion Optimist.

Bien que Monsieur Philippe LAVENANT ait déposé la réclamation initiale au nom de son fils et que lors de l'instruction il ait été le représentant du bateau de celui-ci (conformément à RCV 63.3 (a)), il ne peut être considéré comme *partie* dans l'instruction.

La RCV 70.1 précisant que seule une *partie* dans une instruction peut faire appel de la décision d'un jury, l'appel de Monsieur Philippe LAVENANT ne peut être instruit par le Jury d'appel.

DECISION DU JURY D'APPEL

L'appel est rejeté.

1/2

OBSERVATION

S'agissant d'un problème de participation à une épreuve avec sélection préalable et dérogation possible selon des règles ou critères qui, semble-t-il sont non écrites, et compte tenu que la demande de Monsieur Philippe LAVENANT a été faite sur papier à l'en-tête SNBSM avec comme titre *Philippe LAVENANT Voile Légère SNBSM* et de nombreux mails échangés plusieurs jours avant l'épreuve avec Promotion Optimist et sa Commission Sportive, le dossier a été transmis au Vice-Président en charge du Département Voile Légère de la FFVoile pour suite éventuelle à donner.

Fait à Paris le 15 Septembre 2011

Le Président du Jury : Christian PEYRAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Peyras', written over a horizontal line.

Les Assesseurs : François SALIN, Bernadette DELBART, Abel BELLAGUET, Bernard BONNEAU, Patrick CHAPELLE, Yves LEGLISE, Annie MEYRAN, Georges PRIOL.